

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

Convocation le 16 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-d'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE
Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désireux de pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural.

Monsieur le maire liste les chemins à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :

Numéro chemin	Nom du chemin	Longueur (m)	Petite randonnée
1	Chemin rural dit du Vallon de Gloria	1 595	Le circuit de Malbec
2	Chemin rural de Las Cazes aux Roques	1 737	Le circuit de Malbec
3	Chemin rural de Fontanusse à Mader	286	Le circuit des Coteaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ÉMET un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessus.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 22 septembre 2020
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/09/2020
Le Maire, Raoul Debar

